



Contrat cdi avec un titre de séjour vpvf valable un an renouvelab

Par **sou95**, le **05/10/2011 à 14:34**

Bonjour,

Je souhaiterai vous poser la question suivante:

un étranger titulaire d'une carte de séjour vpvf (parent d'enfant français)valable un an renouvelable a-t-il le droit de reclamer un contrat à durée indéterminé après 18 mois passé en cdd dans la même boîte?

je vous remercie pour votre réponse

Par **mimi493**, le **05/10/2011 à 16:25**

Le fait qu'il soit étranger ne change rien à votre question. Est-ce que l'employeur le garde après ce CDD ?